

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 mai 2010
(convocation du 17 mai 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

M.I.N. de Bordeaux-Brienne - Société Sicamus - Extension n°1- Achèvement de l'opération - Avenant n°5 à la convention pour l'aménagement et la concession d'un emplacement inclus dans le M.I.N. de Bordeaux Brienne - Autorisations.

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2004/0806 du 19 octobre 2004, le Conseil de Communauté a donné son accord pour la réalisation d'une zone d'extension de 1 300 m² des installations Sicamus comprenant principalement :

- l'extension de la partie vente-cash, du local expédition et du sas
- la création d'une seconde serre froide
- l'agrandissement de l'atelier composition
- la création de bureaux, sanitaires et vestiaires supplémentaires
- le réaménagement des locaux à l'étage.

Le coût total de l'opération était estimé à 1,2 M € H.T. soit 1,435 M€ TTC dont 340 000 € H.T. au titre de la préparation du terrain en infrastructure, compte tenu des contraintes liées au site (forage de pieux) et 860 000 € H.T. pour la réalisation de la surface commerciale.

La Communauté Urbaine s'est engagée par cette délibération et par l'avenant n°4 signé avec la société Sicamus le 22 février 2005, à prendre en charge les dépenses liées à la préparation du terrain, soit 28,34% du coût de l'opération.

La réalisation de l'extension Sicamus a été achevée le 15 juin 2007 et les réserves ayant été levées, il apparaît possible, après réception de l'ensemble des décomptes généraux définitifs, de clôturer cette opération.

Clôture des comptes :

Le bilan financier fait apparaître un coût des travaux et frais annexes se décomposant comme suit (en euros H.T.) :

- marché Lot n°1 (démolition, terrassement, VRD et gros œuvre) :	417 000,00
-marché Lot °2 (serres et équipements de serres) :	582 378,00
- contrôle technique :	10 625,00
- coordonnateur SPS :	1690,00
- marché de maîtrise d'œuvre :	70 000,00
- divers :	1 833,42

TOTAL :1 083 526,42

Le total des dépenses, soit **1 295 897,62 € TTC** est donc inférieur à l'enveloppe votée de 1 435 200 € TTC.

Les crédits correspondants ont été prélevés sur le chapitre 23 – compte 2313-fonction 910 – CRB A750 – programmes MCB18 et MCB19.

Redevance due par la société Sicamus concessionnaire :

Le bilan financier étant établi, il est possible d'intégrer le coût réel de l'opération au calcul des redevances annuelles par le concessionnaire, à partir du coût de réalisation de la surface commerciale, à partir de la clé de répartition des dépenses définie par délibération du 19 octobre 2004, à savoir :

- frais correspondant à la préparation des terrains : 28,34%
- construction de la surface commerciale : 71,66%.

Cette répartition peut être ajustée en fonction de la nature des dépenses.

Il est proposé que la CUB prenne en charge les dépenses diverses à caractère général, soit 1 833,42 € H.T. (constat d'huissier et panneaux de chantier).

Cela permet donc de fixer la redevance due par le concessionnaire sur la base de 71,56% du montant H.T. soit **775 141 € H.T.**, pour un montant prévisionnel fixé, par l'avenant n°3 à la convention signé avec la société Pomona le 22 février 2005, à 860 000 € H.T.

Le montant pris en charge par la CUB, propriétaire des installations est fixé à 308 385,42 € H.T. pour un prévisionnel de 340 000 €.

Tel est l'objet de l'avenant n°5 à la convention appelé à être signé entre la société Pomona, la Communauté Urbaine et la Régie du M.I.N., le montant définitif de la redevance annuelle liée à la concession de la surface commerciale construite, étant calculé sur la base de 6% H.T. de ce chiffre, dont 5% font l'objet d'un reversement annuel à la CUB.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la convention pour l'aménagement et la concession d'un emplacement inclus dans le M.I.N., en date du 27 septembre 2000, signée avec la société Sicamus et la Régie du M.I.N. modifiée par avenants 1 à 4

VU la délibération du Conseil de Communauté 2004/0806 du 19 octobre 2004 relative à la réalisation d'une extension des installations Sicamus au M.I.N. de Brienne

ENTENDU le rapport de présentation

Considérant que la Communauté Urbaine dispose de l'ensemble des éléments comptables nécessaires à la clôture de l'opération d'extension des installations Sicamus, au M.I.N. de Brienne,

Article 1^{er}: il convient de clôturer l'opération d'extension des installations Sicamus, au M.I.N. pour un montant de **1 083 526,42 € H.T.** dont 775 141 € H.T. pour la réalisation de la surface commerciale.

Article 2: L'avenant n°5 à la convention signée entre la CUB, la Régie du M.I.N. et la société Sicamus, fixant le montant des redevances du concessionnaire sur la base d'un coût de réalisation de **775 141 € H.T.** dont 5% H.T. font l'objet d'un remboursement annuel à la Communauté Urbaine, est adopté.

Ce document est annexé à la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2010

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2010

M. CLAUDE SOUBIRAN